

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

PUBLIÉ SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
31/01/2024



Réglementant temporairement la circulation des véhicules samedi 17 février 2024 de 14h à 15h30 « Carnaval »

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation des véhicules durant le défilé du carnaval.

ARRETE

Article 1^{er}

Un défilé de carnaval est autorisé dans les rues du village, le **samedi 17 février 2024 de 14h00 à 15h30**.

La circulation des véhicules sera interrompue au fur et mesure de l'avancement du défilé.

Le cortège prendra l'itinéraire suivant :

Départ : parking salle de la Bruche

Itinéraire : rue du Stade-Rue de la Bruche (vers le pont) - traversée du pont-rue d'Achenheim-rue des Aigles-Allée des Colombes- arrêt devant la maison de retraite-rue des Alouettes-rue du Climont -rue de Hangenbieten-traversée du pont-rue de la Bruche- rue du Stade

Arrivée : Salle de la Bruche.

Article 2

La manifestation se déroulera sous la responsabilité de Monsieur Dany Kuntz Adjoint au Maire délégué.

Les organisateurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'encadrement et la sécurité des enfants participant au défilé. Tous les organisateurs devront être équipés d'un gilet jaune réfléchissant afin d'être identifiés.

Article 3

La cortège sera encadré par un véhicule de Police Municipale à l'avant et un véhicule des services techniques en voiture balais. Les carrefours seront bloqués par les organisateurs et la Gendarmerie au fur et à mesure de l'avancement du défilé.

Article 4

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Geispolsheim
- Chef des Sapeur-Pompier de Holtzheim
- Police Municipale Holtzheim

Holtzheim le 24 janvier 2024

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

